



Assemblée générale

Soixante-septième session

94^e séance plénière

Jeudi 15 août 2013, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić..... (Serbie)

En l'absence du Président, M. Momen (Bangladesh), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 63 de l'ordre du jour (suite)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Projet de résolution (A/67/L.57/Rev.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 63 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) ainsi que le point 13 de l'ordre du jour à ses 25^e, 26^e et 28^e séances plénières, les 17 et 22 octobre 2012.

Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji qui va présenter le projet de résolution A/67/L.57/Rev.1.

M. Daunivalu (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, au nom du Groupe des 77 et

de la Chine, le projet de résolution intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international », publié sous la cote A/67/L.57/Rev.1.

Le Groupe des 77 et de la Chine tient à remercier toutes les délégations pour les négociations constructives sur le projet de résolution et les contributions qu'elles ont apportées au texte. Je tiens également à remercier toutes les délégations, et en particulier le Président de l'Assemblée générale, d'avoir accordé le temps nécessaire pour que les clarifications sur les aspects du projet de résolution qui nécessitaient de plus amples négociations entre les membres puissent être faites.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui réaffirme l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) de l'Union africaine et constate les progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

En outre, le projet de résolution reconnaît que le NEPAD constitue le cadre idéal pour élaborer diverses politiques générales, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-42822(F)



Document adapté



Merci de recycler



Sur la question de la gouvernance, le projet de résolution se félicite des louables progrès accomplis dans la mise en œuvre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, en particulier en ce qui concerne l'achèvement de l'évaluation dans 15 pays, ainsi que de ceux accomplis dans l'application des programmes d'action de pays issus de ces évaluations. Par ailleurs, le projet de résolution salue et apprécie le fait que les pays d'Afrique continuent à s'efforcer d'adopter systématiquement une démarche soucieuse de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre du Nouveau Partenariat.

Les progrès accomplis à ce jour par l'Afrique doivent continuer d'être soutenus par les pays développés. À moins de 1000 jours de l'échéance de 2015, l'Afrique demeure le seul continent à accuser du retard dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

À cet égard, le projet de résolution met l'accent sur le fait que la concrétisation de tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement est primordiale, y compris sur le fait que de nombreux pays développés se sont engagés à consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement des pays en développement à l'horizon 2015. Il prie instamment les pays développés qui ne l'ont pas encore fait de tenir leurs engagements en matière d'aide publique au développement en faveur des pays en développement.

Les efforts des pays africains pour éliminer la pauvreté et la faim, créer des emplois et assurer le développement durable doivent être complétés par une aide soutenue de la part des partenaires de développement. Dans ce contexte, le projet de résolution exhorte la communauté internationale à prendre en compte les priorités de l'Afrique, y compris celles du Nouveau Partenariat, dans la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, le projet de résolution présenté aujourd'hui réaffirme le rôle central joué par le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et prie le Secrétaire général de continuer à prendre des mesures pour le renforcer afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en suivant les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique et en en rendant compte.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet

de résolution A/67/L.57/Rev.1, intitulé « Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Gettu (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis la publication du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/67/L.57/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Autriche, Croatie, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Lituanie, Luxembourg, Portugal, Roumanie, Slovénie et Suède.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/67/L.57/Rev.1 ?

Le projet de résolution A/67/L.57/Rev.1 est adopté (résolution 67/294).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : J'ai le plaisir d'intervenir au nom du Groupe des États d'Afrique pour expliquer notre position sur la résolution qui vient d'être adoptée (résolution 67/294).

Ce texte représente un important pas en avant dans la concrétisation pleine et entière des engagements que les Nations Unies ont pris envers l'Afrique s'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration de Doha de 2008 sur le financement du développement adoptée comme document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de 2002, la Déclaration politique de 2008 sur les besoins de développement de l'Afrique, le document final de la Conférence ministérielle d'Istanbul sur les pays les moins avancés, la mise en œuvre du document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, mais aussi – et c'est tout aussi important – pour ce qui est de prendre en compte les besoins particuliers de l'Afrique dans le programme de développement pour l'après-2015. Il est, par conséquent, fondamental de veiller à la cohérence et à l'intégration de l'appui des Nations Unies à l'Afrique, y compris en assurant le suivi

de la mise en œuvre de tous les documents issus des sommets et conférences mondiaux sur l'Afrique.

À cet égard, le Groupe des États d'Afrique se félicite de ce que l'Assemblée prie le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de continuer à prendre des mesures pour renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat, notamment en suivant les progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique et en en rendant compte et en assurant la coordination de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des affaires africaines.

Ce sont les raisons pour lesquelles les États africains ont voté pour la résolution 67/294. Au nom du Groupe des États d'Afrique, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont participé à la rédaction de cette résolution et qui en ont appuyé l'adoption par consensus. Je forme maintenant le vœu, avec le Groupe des États d'Afrique, que cet esprit de consensus et de compromis prévale quand viendra le moment d'examiner à la Cinquième Commission les incidences sur le budget-programme, au cours de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi nous lançons, au nom du Groupe des États d'Afrique, un appel à toutes les délégations afin qu'elles continuent d'appuyer la résolution tout au long de ce processus, conformément à la résolution 67/248 sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, qui fait du développement de l'Afrique l'une des huit priorités de cet exercice biennal.

M. Rishchynski (Canada) : Le Canada est extrêmement ravi d'avoir pu se joindre au consensus sur la résolution 67/294 sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, compte tenu, tout particulièrement, de notre longue tradition d'appui financier et politique au développement africain. Nous savons l'importance de ces questions pour tous les citoyens africains, et par voie de conséquence, pour nous tous.

(l'orateur poursuit en anglais)

Nous nous félicitons également de ce que le Secrétariat ait confirmé que la résolution n'engendrait pas d'incidences sur le budget-programme. À la lumière des discussions qui se sont tenues au cours du processus de négociation, le Canada aimerait insister fermement sur le fait que l'Assemblée générale doit veiller au plein respect de l'article 153, en soulignant à cet égard la lettre adressée en date du 19 juillet par le Président de

la Cinquième Commission au Président de l'Assemblée générale. Ces procédures sont essentielles si l'on veut que les organes administratifs et budgétaires concernés, à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission, soient dûment consultés sur toutes les questions pertinentes. À cet égard, il est également indispensable que les délibérations des États Membres se fassent sur la base d'une justification précise et rapide de toute incidence éventuelle sur le budget-programme. Comme toujours, le Canada reste disposé à envisager toute demande présentée conformément au règlement intérieur et à la procédure habituelle.

Je terminerai en réaffirmant une fois de plus l'appui du Canada au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. En notre qualité de partenaire commercial et d'investisseur comme de donateur international, nous attachons une très grande importance à notre réseau de liens dans tout le continent et reconnaissons l'importance du développement de tous les États d'Afrique. Nous restons déterminés à encourager la croissance économique et le développement de l'Afrique.

M. Mahmoud (Égypte) *(parle en anglais)* : Je prends maintenant la parole pour insister sur l'importance de la résolution 67/294 que l'Assemblée générale vient d'adopter aujourd'hui par consensus.

Depuis sa présentation initiale à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, en 2002, la résolution sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique a contribué notablement au suivi des progrès et à l'appui apporté à l'Afrique concernant ses besoins de développement. Nous saluons les efforts de toutes les délégations pour parvenir rapidement à un consensus sur cette importante résolution. Nous espérons que la résolution ouvrira la voie au renforcement bien nécessaire du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique afin de lui permettre de s'acquitter de ses importants mandats, y compris le suivi des progrès accomplis dans la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique et la coordination de l'équipe spéciale interdépartementale chargée des affaires africaines. Ces mandats jouent un rôle fondamental dans la réalisation des engagements de la communauté internationale aux fins du développement de l'Afrique.

Nous exhortons toutes les délégations à maintenir leur appui à la résolution actuelle durant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale en faisant

preuve du même esprit de compromis que celui dont qu'ils ont fait montre au cours de leur examen de l'actuelle résolution.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

Nous sommes heureux de nous joindre au consensus sur l'adoption de la résolution 67/294. Cette résolution contient en effet de nombreux éléments essentiels, auxquels nous nous rallions avec plaisir, y compris l'importance de l'alignement des partenaires de développement sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Aujourd'hui, nous voulons réitérer haut et fort la grande satisfaction que nous avons d'appuyer le NEPAD et notre détermination de poursuivre en ce sens.

Nous nous réjouissons de ce que le Secrétariat ait confirmé ce qui était entendu au long des négociations officieuses, à savoir que la résolution n'a pas d'incidences sur le budget-programme. À cet égard, compte tenu en particulier des délibérations prolongées que vient de couronner aujourd'hui l'adoption de la résolution,

nous aimerions souligner l'importance que l'Union européenne attache au plein respect de l'article 153 et par conséquent, à la nécessité de consulter en temps voulu les organes budgétaires concernés avant toute adoption, comme le demande le Président de la Cinquième Commission dans sa lettre au Président de l'Assemblée générale en date du 19 juillet. À cet égard, nous aimerions insister de nouveau sur la nécessité de recevoir en temps voulu des informations complètes et détaillées sur les éventuelles incidences budgétaires de tout projet de résolution à l'examen.

Je terminerai en soulignant l'importance qu'attachent l'Union européenne et ses États membres au partenariat Afrique-Union européenne et au développement des pays africains. Nos continents sont interdépendants et reliés par des liens très forts. Nous sommes fiers d'avoir développé ce partenariat stratégique, autour des principes fondamentaux de l'unité africaine, de l'unité européenne et de l'interdépendance mutuelle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 63 a) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 35.